

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**La concertation entre la Région, les provinces et
les communes en matière de bornes de
recharges publiques**

Monsieur le Ministre,

De plus en plus de riverains constatent sur la voie publique le passage de câbles de rechargement reliant des voitures électriques à des domiciles privés. Ceci est la conséquence du manque de bornes de recharge publiques en zone urbaine.

Ce manque de bornes et les conséquences que cela occasionne posent problème à plusieurs niveaux, notamment en matière de sécurité.

Il est donc nécessaire de mettre à la disposition des citoyens des infrastructures de rechargement à proximité de leur domicile afin de répondre à leur besoin, et c'est un des axes de la cartographie qui est en cours, qui a comme objectif d'identifier les besoins dès à présent, en sachant qu'ils augmenteront avec le temps.

Pour établir cette cartographie de la meilleure des manières et répondre à cet enjeu, une concertation entre les services de la Région, les villes et les communes sera nécessaire.

Monsieur le Ministre peut-il nous dire ce qu'il est ou sera mis en place pour assurer le débat entre les différentes instances de pouvoir ? Quel est le calendrier de la mise en place de cette cartographie ?

La réponse du Ministre

Une cartographie a bien été réalisée et elle a été développée par les agences de développement du territoire. En effet, ces institutions connaissent les caractéristiques essentielles de leur territoire respectif. De plus, afin de prendre en compte la disponibilité du réseau électrique, la cartographie a été réalisée en collaboration avec les GRD. Ainsi, la cartographie ne se limite pas à une détermination des sites d'intérêt pour l'implantation de bornes électriques, pour chacun des sites, un code couleur a été attribué pour spécifier la facilité à se raccorder au réseau :

- vert : il y a du réseau 400V partout dans la zone ;
- orange : il y a quelques cabines 400V dans la zone ;
- rouge : il n'y a pas d'accès au réseau 400V dans la zone.

Cette cartographie a été réalisée de septembre 2021 à mars 2022. Elle a donc été finalisée depuis plus d'un an. Ces travaux ont été financés par la RW.

Ensuite, pour chaque commune, un courrier leur a été envoyé pour leur communiquer les sites en question. Ce courrier leur demandait de confirmer leur intérêt pour le projet et de se prononcer sur le nombre de sites pour lesquels elles sont intéressées. Sur les 2 100 sites proposés, les communes ont marqué leur accord sur 1 700 sites.

L'honorable membre peut donc observer qu'il y a bien eu une collaboration entre les ADT, la RW, les GRD et les communes pour réaliser cette cartographie.